

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
Date de la première parution: 04/28/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Starblast™ Blasting Abrasives

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

SDS-Identcode : 130000030937

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : The Chemours Canada Company

Adresse : PO Box 118 Streetsville
Streetsville ON L5M 2B7 Canada

Téléphone : 1-844-773-CHEM (2436)

Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-866-595-1473

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Grenailage abrasif
Sablage

Restrictions d'utilisation : Pour usage industriel seulement.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

|| Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

|| Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Leucoxène	12173-81-8	>= 5 - < 10
Zircon	14940-68-2	>= 1 - < 5
Quartz	14808-60-7	>= 1 - < 5
Rutile (TiO ₂)	1317-80-2	>= 1 - < 5

|| La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- | | | |
|--|---|--|
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste. |
| En cas d'ingestion | : | En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : | effets irritants |
| Protection pour les secouristes | : | Des précautions spéciales ne sont pas nécessaires aux secouristes. |
| Avis aux médecins | : | Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|--|---|--|
| Moyen d'extinction approprié | : | Sans objet
Ne brûle pas |
| Moyens d'extinction inadéquats | : | Sans objet
Ne brûle pas |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. |
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de silicium
Oxydes métalliques
Oxydes de carbone |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle. |

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Leucoxène	12173-81-8	TWA	10 mg/m ³	ACGIH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

Zircon	14940-68-2		(Oxyde de titane)	
		TWA	5 mg/m ³ (Zirconium)	CA AB OEL
		STEL	10 mg/m ³ (Zirconium)	CA AB OEL
		VEMP	5 mg/m ³ (Zirconium)	CA QC OEL
		VECD	10 mg/m ³ (Zirconium)	CA QC OEL
		TWA	5 mg/m ³ (Zirconium)	CA BC OEL
		STEL	10 mg/m ³ (Zirconium)	CA BC OEL
		TWA	5 mg/m ³ (Zirconium)	ACGIH
		STEL	10 mg/m ³ (Zirconium)	ACGIH
Quartz	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m ³	CA AB OEL
		LMPT (Frac- tion respira- ble)	0.1 mg/m ³	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Res- pirable)	0.025 mg/m ³ (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m ³ (Silice)	ACGIH
Rutile (TiO ₂)	1317-80-2	TWA	10 mg/m ³ (Oxyde de titane)	ACGIH

Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation de poussières.

Quartz

Mesures d'ordre technique

: En cas d'utilisation de ce produit comme agent de sablage abrasif dans des zones confinées, les niveaux de poussière dans l'air doivent être contrôlés par une enceinte physique de l'opération de sablage abrasif. L'enceinte doit être aérée par une évacuation.

La formation de poussière peut être pertinente lors du traitement de ce produit. En sus des limites d'exposition professionnelle spécifiques à la substance, les limitations d'ordre générales concernant les concentrations de particules dans l'air dans les lieux de travail doivent être prises en compte lors de l'évaluation du risque professionnel. Les limites pertinentes comprennent : Limites d'exposition professionnelle (LEP) selon l'OSHA pour les particules qui ne sont pas régulées autrement 15 mg/m³ – concentration de poussière totale, 5 mg/m³ - fraction respirable ; et la

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

||| moyenne pondérée dans le temps (MPT) de l'ACGIH pour les particules (insoluble ou faiblement soluble) sans autres précisions de 3 mg/m³ - particules respirables, 10 mg/m³ - particules inhalables.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

|| Matériau : Gants de protection

||| Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Mesures d'hygiène : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : solide
 Couleur : brun rouge
 Odeur : sans odeur
 Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
 pH : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
Date de la première parution: 04/28/2017

Point de fusion/congélation	:	1,370 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Sans objet
Taux d'évaporation	:	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ne brûle pas La formation de mélanges explosifs d'air et de poussières n'est pas prévue.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Sans objet
Densité de vapeur relative	:	Sans objet
Densité relative	:	Donnée non disponible
Solubilité Solubilité dans l'eau	:	insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Cette substance ou mélange n'est pas classifiée comme auto-réactive.
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Sans objet
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un oxydant.
Taille des particules	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Starblast™ Blasting Abrasives

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/07/2019
5.0	06/12/2019	1597636-00008	Date de la première parution: 04/28/2017

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Inconnu.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Aucune.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies possibles d'exposition**

Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

|| Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: L'essai avait pour objet la comparaison de la toxicité pulmonaire d'un groupe de substituts abrasifs à la poussière de silice (grenat, staurolite, particule solide de charbon, fer spéculaire et sable traité) par rapport à celle du sable de décapage. Des instillations intratrachéales de 2,5 ou 10 mg/kg des différentes substances testées ont été pratiquées sur des rats et les effets en termes de toxicité pulmonaire ont été mesurés à 4 semaines de post-exposition. Les bio-marqueurs incluaient les critères d'inflammation pulmonaire et de cytotoxicité. De plus, les expérimentateurs ont mesuré l'activation des macrophages alvéolaires. Les résultats ont fait ressortir que le sable de décapage avait des effets prouvés en termes de toxicité/d'inflammation pulmonaire et de fibrose pulmonaire. Les expositions au grenat, à la staurolite et au sable traité ont induit des effets de risques et d'inflammation pulmonaires comparables à ceux du sable de décapage, alors que l'instillation de particules solides de charbon a entraîné des dommages et une inflammation pulmonaires plus importants que le sable de décapage. En revanche, le fer spéculaire n'a généré aucune augmentation significative des niveaux d'inflammation et de toxicité, et n'a pas davantage stimulé l'activation des macrophages. [Hubbs AF et al., Toxicological Sciences volume 61: 135-143, 2001] Les résultats de cette étude doivent être considérés comme une étude de dépistage préliminaire de la toxicité pulmonaire s'appuyant sur des doses très élevées à saturation. Ensuite, les chercheurs du NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health= Institut national pour la sécurité et la santé au travail) ont pris la suite de l'étude de Hubbs et al., avec une autre étude de dépistage de la toxicité pulmonaire d'agents de sablage [« Comparative pulmonary toxicity of blasting sand and five substitute abrasive blasting agents » – DW Porter et

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

al., J Toxicol Environ Health A 65:1121-40, 2002]. Les autres substances testées incluaient de la grenaille d'acier angulaire, des scories de cuivre, de nickel, du verre pilé et de l'olivine. Les auteurs de l'étude ont établi que la grenaille d'acier produit une toxicité pulmonaire moindre que le sable de décapage ou que tout autre substitut abrasif de sablage.

Composants:**Leucoxène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
 Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Zircon:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.3 mg/l
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
 Méthode: Directives du test 436 de l'OECD
 Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Quartz:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Rutile (TiO₂):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
 Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Leucoxène:**

Espèce : Lapin
 Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
 Résultat : Pas d'irritation de la peau
 Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Zircon:

Espèce : Lapin

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Rutile (TiO₂):

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Leucoxène:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Zircon:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Rutile (TiO₂):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Leucoxène:

Type d'essai : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

Zircon:

Type d'essai : Essai de maximisation
 Voies d'exposition : Contact avec la peau
 Espèce : Cobaye
 Résultat : négatif
 Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Rutile (TiO₂):

Voies d'exposition : Contact avec la peau
 Espèce : Souris
 Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
 Résultat : négatif
 Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Leucoxène:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
 Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagenécité (essai de cytogenécité in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)
 Espèce: Souris
 Voie d'application: Injection intrapéritonéale
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Zircon:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
 Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagenécité (essai de cytogenécité in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)
 Espèce: Rat
 Voie d'application: inhalation (poussière/brume/émanations)
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Rutile (TiO₂):

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

||

Cancérogénicité

|| Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

||

Zircon:

Espèce : Rat
 Voie d'application : Ingestion
 Durée d'exposition : 103 semaines
 Résultat : négatif
 Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

||

Quartz:

Espèce : Les êtres humains
 Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
 Résultat : positif
 Remarques : CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)
 Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risque d'inhalation de poussières.

||

Cancérogénicité - Évaluation : Résultats positifs des études épidémiologiques chez l'homme (par inhalation)

||

Rutile (TiO₂):

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
 Durée d'exposition : 2 années
 Méthode : Directives du test 453 de l'OECD
 Résultat : positif
 Remarques : Le mécanisme ou le mode d'action n'est peut-être pas pertinent pour les humains.

||

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

|| Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

||

Zircon:

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
 Espèce: Rat
 Voie d'application: Ingestion
 Résultat: négatif
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

||

Rutile (TiO₂):

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

STOT - exposition unique

|| Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

|| Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

|| Zircon:

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)
 Évaluation : Aucun effet significatif n'a été observé sur la santé des animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/jour ou moins.

|| Quartz:

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)
 Organes cibles : Poumons
 Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de 0,02 mg/l/6h/jour ou moins.

|| Rutile (TiO₂):

Évaluation : Aucun effet important n'a été observé sur la santé des animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

|| Zircon:

Espèce : Rat
 NOAEL : > 100.8 mg/m³
 Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
 Durée d'exposition : 30 jours
 Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

|| Quartz:

Espèce : Les êtres humains
 LOAEL : 0.053 mg/m³
 Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
 Remarques : Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risque d'inhalation de poussières.

|| Rutile (TiO₂):

Espèce : Rat
 NOAEL : 24,000 mg/kg
 LOAEL : > 24,000 mg/kg
 Voie d'application : Ingestion
 Durée d'exposition : 28 jr
 Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté
 Selon les données provenant de matières similaires

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

Toxicité par aspiration

|| Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Leucoxène:**

- | | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: ISO 10253
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| | | NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: ISO 10253
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |

Zircon:

- | | | |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | NOEC (Chlorella vulgaris (Algue d'eau douce)): > 200 mg/l
Durée d'exposition: 15 jr
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

Quartz:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

Rutile (TiO₂):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,000 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (algues): > 10,000 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

NOEC (algues): 5,600 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Rutile (TiO₂):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable. Selon les données provenant de matières similaires

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation

Starblast™ Blasting Abrasives

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/07/2019
5.0	06/12/2019	1597636-00008	Date de la première parution: 04/28/2017

locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Starblast™ et tous les logos associés sont des marques commerciales ou des copyrights/protégés par les droits d'auteur de The Chemours Company FC, LLC.

Chemours™ et Chemours Logo sont des marques de Chemours Company.

Consulter les informations de sécurité de Chemours avant utilisation.

Pour de plus amples renseignements veuillez contacter le bureau le plus proche de Chemours ou de son distributeur officiel.

Ne pas utiliser ou revendre les matériaux de Chemours™ pour des applications médicales impliquant l'implantation dans le corps humain ou le contact avec les fluides corporels ou les tissus, sauf si de telles utilisations sont couvertes par un accord écrit avec le vendeur. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre représentant de Chemours.

Les risques déclarés de cette matière sont basés sur les particules non-inhalables qui représentent la plus grosse fraction du produit livré. Cependant, si lors de la manipulation ou de l'utilisation les particules sont réduites à la taille de particules inhalables ou alvéolaires, les poussières peuvent être nocives pour le système respiratoire. Le quartz inhalable est un cancérigène de Catégorie 1 selon IARC et les valeurs limites d'exposition applicables doivent être référencées.

Les produits de staurolite contiennent des quantités infimes d'uranium et de thorium radioactifs naturels (≤ 25 ppm d'uranium + 175 ppm de thorium = 200 ppm au total de U + Th ou 0,02 % p/p, équivalent à 28 pCi/g ou moins) et de radium (≤ 28 pCi/g). Les matières radioactives naturelles, comme l'uranium, le thorium et leurs produits de décomposition, dont le radium, sont couramment appelées "NORM" (en anglais).

Starblast™ Blasting Abrasives

Version 5.0 Date de révision: 06/12/2019 Numéro de la FDS: 1597636-00008 Date de dernière parution: 05/07/2019
 Date de la première parution: 04/28/2017

|| Pour une poussière totale de diamètre aérodynamique de 1 µm, le degré de poussière de référence calculé est de 6,9 mg/m³. Pour une poussière totale de diamètre aérodynamique de 5 µm, le degré de poussière de référence calculé est de 10,8 mg/m³. Pour une poussière totale de diamètre aérodynamique de 10 µm, le degré de poussière de référence calculé est de 15,9 mg/m³.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;

Starblast™ Blasting Abrasives

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/07/2019
5.0	06/12/2019	1597636-00008	Date de la première parution: 04/28/2017

SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 06/12/2019

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F